

## **Procès-verbal de la 63<sup>e</sup> AD de l'Association suisse des fermiers (ASF)**

24 mars 2022, 10h00

Hôtel Alpenrose, 1715 Alterswil

### **Assemblée des délégués (AD)**

#### **1. Mot de bienvenue**

Le vice-président Stefan Schöpfer souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités Fritz Glauser (UPF), Frédéric Menetrey (UPF), Daniel Salzmann (journal *Schweizer Bauer*), Renate Hodel (LID) et Pascal Toffel (Grangeneuve).

Les personnes suivantes sont excusées : Peter Kistler (IPV), Heiri Schmid (IPV), Toni Niederberger (vérificateur des comptes), Markus Kuster (OPV), Ernst Galliker (vérificateur des comptes), Urs Nussbaumer (membre d'honneur), Peter Kuster (OPV), Kurt Huwiler (LUPV).

#### **2. Contrôle des présences et élection des scrutateurs**

Franz Emmenegger et Felix Hegner sont élus en tant que scrutateurs. 24 des 29 personnes disposant du droit de vote sont présentes.

#### **3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués de 2021**

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et son auteur est remercié.*

#### **4. Rapport annuel du vice-président**

Stefan Schöpfer soumet le rapport annuel au vote.

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

#### **5. Comptes annuels 2021**

Les comptes établis par Monika Kistler sont présentés par Stefan Schöpfer : la fortune s'élève à Fr. 29'959.07. La somme des produits s'élève à Fr. 14'545.--, celle des charges à Fr. 14'482.75. Il en résulte un bénéfice de Fr. 62.25.

#### **6. Rapport des vérificateurs des comptes**

Le rapport des vérificateurs des comptes est présenté par Stefan Schöpfer.

Stefan Schöpfer remercie Monika Kistler pour le travail accompli. Il recommande d'accepter les comptes annuels 2021 et d'en donner décharge au comité.

*Les comptes sont approuvés à l'unanimité, avec décharge au comité.*

#### **7. Nouvelle organisation de l'ASF : proposition et décision**

Mathias Gerber (président du groupe de travail ASF) présente aux délégués la proposition de réorganisation de l'ASF élaborée par le groupe de travail ASF et approuvée par le comité. M. Gerber relève que cette nouvelle organisation doit permettre de renforcer l'association et de lui offrir une meilleure visibilité vis-à-vis du public. Les raisons qui rendent nécessaire la réorganisation sont notamment : un

manque de personnel parmi les responsables des associations régionales, des effectifs de membres en recul, ainsi que la dissolution anticipée de l'Association bernoise des fermiers.

Les principaux changements liés à la réorganisation seraient la conversion des associations régionales en sections (disparition des associations indépendantes) et la tenue d'une assemblée générale au lieu de l'actuelle assemblée des délégués.

Pour pouvoir mettre en œuvre la nouvelle organisation proposée, les délégués doivent d'abord approuver la proposition de réorganisation puis adopter la révision des statuts proposée. Sur la base de l'adoption des statuts révisés, les différentes associations régionales pourraient alors initier leur dissolution et leur conversion en sections.

Commentaires :

W. Knörr : Le travail du comité restera vaste à l'avenir. C'est pourquoi un bureau devrait continuer à préparer les affaires importantes de l'association à l'attention du comité.

M. Gerber : La diminution des membres du comité proposée devrait justement compenser la nécessité d'un bureau. Le nombre prévu de membres du comité devrait permettre de tenir des discussions brèves et de prendre des décisions rapides. En outre, la répartition envisagée des travaux liés à la gestion vise aussi à améliorer l'efficacité. B. Pulver continuerait d'effectuer les travaux qui lui étaient déjà confiés dans l'ancienne structure, tandis que l'Union des Paysans Fribourgeois (UPF) reprendrait la gestion des membres et la comptabilité. Le bilinguisme des collaborateurs de l'UPF apporterait aussi un soutien à l'ASF.

B. Odermatt : Comment répondra-t-on aux questions des fermiers ?

M. Gerber : B. Pulver continuera de fournir des conseils liés au bail à ferme en Suisse alémanique. En plus de cela, l'UPF va pouvoir développer une nouvelle offre de conseil en Suisse romande.

W. Knörr : Comment les membres des associations seront-ils informés des changements prévus ?

M. Gerber : Dans son courrier d'information annuel, l'ASF a toujours informé les membres de l'état d'avancement des travaux et de la nouvelle organisation prévue. Malheureusement, nous avons constaté que toutes les associations régionales n'ont pas transmis ce courrier à leurs membres. Les moyens de communication de l'association existants seront sûrement maintenus et éventuellement complétés avec des canaux de communication supplémentaires.

M. Gerber demande à l'assemblée si la nouvelle organisation proposée doit être mise en œuvre ou si la structure existante doit être maintenue.

*La proposition de mise en œuvre de la nouvelle organisation est approuvée à l'unanimité.*

## **8. Révision des statuts : proposition et décision**

Mathias Gerber présente brièvement la proposition de révision des statuts et la soumet à discussion.

Commentaires :

H. Zemp : Il faudrait éventuellement prévoir un paragraphe mentionnant que les membres d'honneur actuels conservent leur statut malgré la révision des statuts.

M. Gerber : Étant donné qu'il ne s'agit que d'une révision de statuts et non de la création d'une nouvelle association, une telle clause n'est sans doute pas nécessaire.

C. Gerber : Les tribunaux régionaux traitant du droit foncier ou droit du bail à ferme doivent être nommément cités dans l'art. 3, let. d.

G. Cretegnny : Il est suffisant de compléter le libellé de l'art. 3, let. d avec le mot « en particulier ».

B. Koch : Dans la communication de l'association, il faut systématiquement intégrer la forme féminine. Les femmes doivent aussi être prises en compte dans le nom de l'association.

G. Cretegnny : Le nom de l'association deviendra trop long si on intègre la forme féminine.

M. Gerber : Je propose que nous nous prononcions dans un premier temps sur la proposition de révision des statuts, y compris le complément « les tribunaux traitant du droit foncier ou du droit du bail à ferme » dans l'art. 3, let. d puis, dans un deuxième temps, sur la demande relative à l'emploi systématique de la forme féminine dans la communication de l'ASF et à la prise en compte du genre féminin dans le nom de l'association.

*La proposition de révision des statuts (y.c. la modification dans l'art. 3, let. d.) est approuvée à l'unanimité.*

*La proposition relative à l'emploi systématique de la forme féminine dans la communication de l'association ainsi que l'intégration du genre féminin dans le nom de l'association est approuvée à l'unanimité.*

## **9. Cotisation de membre 2022**

Stefan Schöpfer propose d'augmenter la cotisation de membre à 60 CHF par personne.

Commentaire :

P. Kuster : Avant de nous prononcer sur le montant de la cotisation, il faudrait d'abord présenter le budget.

## **10. Budget 2022**

Benjamin Pulver annonce que le budget 2022 prévoit une perte de 7500 CHF. Ce budget déficitaire est dû à des coûts uniques pour l'élaboration du concept marketing et la réalisation du nouveau site internet. Sans ces frais exceptionnels, le budget

afficherait un bénéfice d'environ 4000 CHF. Il faut également tenir compte du fait qu'aucun coût lié à des activités dans les sections n'est prévu dans le budget 2022. De tels coûts seraient toutefois générés dès 2023.

Commentaire:

H. Zemp : Il faut étudier si un soutien de la Confédération peut être obtenu.

S. Schöpfer : Nous allons examiner cette demande.

G. Creteigny : À l'avenir, nous devons aussi motiver les fermiers de parcelles à devenir membres de notre association. C'est pourquoi nous devons envisager à long terme une cotisation échelonnée. Pour le moment, il s'agit de se prononcer sur une contribution de 60 CHF.

*Le budget et la cotisation de membre proposée, de 60 CHF, sont approuvés à l'unanimité.*

## 11. Élections

### a. Président

Alois Huber est proposé en tant que président pour une période de 4 ans.

Alois Huber se présente brièvement et relève que les fermiers doivent continuer à être bien représentés à l'avenir. Il s'efforcera de s'investir au mieux pour les fermiers.

*Alois Huber est élu en tant que président par des applaudissements nourris.*

### b. Membres du comité

Sur la base de la proposition de réorganisation de l'ASF approuvée (voir point 7) et de la révision des statuts adoptée (voir point 8), les personnes suivantes sont proposées en tant que membres du comité pour une période de 4 ans :

Name Nom	Vorname Prénom	Adresse Adresse	Plz. NPA	Ort Lieu	Sektion Section
Schöpfer	Stefan	Ober Rotmoos	6162	Rengg	Lucerne
Creteigny	Gilles	Route de Cery 42	1008	Pully	Suisse romande
Robert	Zurkinden	Singine	3186	Düdingen	Suisse romande
Rupp	Martin	Schauenburgerstr. 88	4410	Liestal	Nord-Ouest de la Suisse et région bernoise
Aregger	Hans	Bern-Zürichstr. 6	3425	Koppigen	Nord-Ouest de la Suisse et région bernoise
Odermatt	Beat	Buosigenstr. 3	6410	Goldau	Suisse centrale
Kuster	Markus	Oberbüchelstr. 4	9444	Diepoldsau	Suisse orientale

*Le comité est élu dans sa globalité par des applaudissements nourris.*

**c. Vérificateurs des comptes**

Ernst Galliker (LUPV), Toni Niederberger (IPV) et Jürg Degen (NWPV) sont proposés en tant que vérificateurs des comptes.

*Les vérificateurs proposés sont élus à l'unanimité.*

**12. Divers**

Représentant Didier Castella (Conseiller d'État du canton de Fribourg), Pascal Toffel (directeur de Grangeneuve) remercie pour l'invitation. Il présente des informations sur l'importance de l'agriculture ainsi que l'industrie agroalimentaire dans le canton de Fribourg.

Fritz Glauser (président de l'UPF) salue l'assistance et relève que l'UPF se réjouit de pouvoir soutenir l'ASF à l'avenir. Il félicite également A. Huber et le comité pour leurs élections. F. Glauser évoque aussi la situation en Ukraine et le fait qu'une grande partie des importations de fourrages en provenance d'Ukraine ne se feront pas cette année.

Stefan Schöpfer remercie A. Huber et le comité pour leur disponibilité et leur volonté à s'engager pour l'ASF. Il remercie également le gérant ainsi que Mathias Gerber pour les travaux accomplis l'an passé. Il conclut en remerciant Robert Zurkinden et l'Union des Paysans Fribourgeois pour l'organisation de l'AD 2022.

Alterswil, le 24.03.2022, 12h15

Pour le procès-verbal :

Benjamin Pulver, gérant